

















Réunion de présentation de l'observatoire en Nouvelle Aquitaine de mars 2024





- Article L425-4 du code de l'environnement : L'équilibre sylvo-cynégétique tend à permettre la régénération des peuplements forestiers dans des conditions économiques satisfaisantes pour le propriétaire, dans le territoire forestier concerné. Il prend en compte les principes définis aux articles L112-1, L121-1 à L121-5 du nouveau code forestier ainsi que les dispositions des programmes régionaux de la forêt et du bois mentionnés à l'article L. 122-1 du même code.
 - L112-1 du CF: « Les forêts, bois et arbres sont placés sous la sauvegarde de la Nation » + liste des intérêts généraux de la forêt
 - L121-1 à L121-5 du CF: définition de la politique forestière
 - L. 122-1 du CF : Elaboration du programme régional de la forêt et du bois

• Article L113-2 du Code Forestier (CRFB + Comité paritaire sur l'équilibre forêt-gibier): Un comité composé paritairement de représentants des propriétaires forestiers et des chasseurs est rattaché à la commission. Il établit, en concertation avec les commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage territorialement compétentes, le bilan des dégâts de gibier recensés au cours de l'année écoulée. Il adopte, à la majorité des deux tiers de ses membres et après consultation des commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage territorialement compétentes, un programme d'actions permettant de favoriser l'établissement d'un équilibre sylvo-cynégétique dans les zones les plus affectées. Si la majorité des deux tiers n'est pas atteinte, le programme d'actions est élaboré et arrêté par le représentant de l'Etat dans la région.

• Article D113-13 (Principe du comité paritaire) : Le comité mentionné au deuxième alinéa de l'article L. 113-2 est chargé d'élaborer le programme d'action permettant de favoriser l'établissement et le maintien d'un équilibre sylvo-cynégétique, après évaluation des dégâts de gibier réalisée en concertation avec les commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage mentionnée à l'article R. 421-29 du code de l'environnement. Il exerce ses attributions dans le cadre des orientations fixées par la commission régionale de la forêt et du bois. Il est également chargé de lui faire toute proposition pour atteindre et maintenir cet équilibre et lui rend compte de son évolution. Il est composé paritairement de représentants des propriétaires forestiers et des chasseurs. Il est présidé conjointement par le préfet de région et le président du conseil régional. Il comprend, au maximum, vingt membres qui sont nommés par arrêté du préfet de région après avis du président du conseil régional. Leur mandat est de cinq ans, renouvelable une fois.

- Composition du comité paritaire de Nouvelle Aquitaine
 - 7 représentants des chasseurs:
 - FRC Nouvelle Aquitaine
 - FDC 19 17 24 33 40 87
 - 7 représentants des forestiers
 - CNPF
 - ONF
 - URCOFOR
 - UCFF
 - SSSO FRANSYLVA Limousin Forestiers privés du Poitou Charente
 - 3 DDT(M) (unités en charge de la chasse) invitées pour leur qualité d'expert:
 - 19 33 86

Equilibre forêt/gibier : remarques préalables

- Pas de solution miracle notamment à court terme
- Solutions :
 - L'affaire de tous : chasseurs **ET** forestiers
 - Sur long terme : s'approprier les techniques et les adapter au territoire
 - Basées sur l'anticipation et la prévention -> 3 leviers identifiés :
 - Augmenter la capacité d'accueil du milieu : Adaptation de la sylviculture (connaitre son territoire, prédisposition de certains massifs aux dégâts) et de l'aménagements des massifs (accès, ...)
 - En parallèle (ou au préalable en fonction de la densité de population), baisser les populations : augmentation des plans de chasse // changement de perception de l'activité de la chasse
 - Concentrer les efforts de prélèvement sur les zones en reconstitution : communication des jeunes peuplements auprès des chasseurs
 - Réflexion menée à l'échelle de la population du grand gibier / en aucun cas à l'échelle de la propriété
 - Nécessité de dialogue forestiers / chasseurs : notamment lorsque l'avenir des peuplement est remis en cause par un taux de dégâts important => visites de terrain conjointe indispensable avant tout télé-signalement.

Outils de suivi des dégâts : remarques préalables

- Ne règlera pas les problèmes
- Permet de dresser un état des lieux -> ne pas l'utiliser serait se priver d'une source de données
- Basés sur la volonté des acteurs à le faire fonctionner
- Outils d'échange / communication d'informations en toute transparence
- Données présentes : bases des discussions
 - Objectiver les données
 - Rester le plus factuel possible
- Nécessite une appropriation de l'outil
- Eviter de multiplier les observatoires / centraliser les données

Outils de suivi des dégâts existants au niveau national

3 outils majeurs au niveau national:

- Observatoire territoire gibier de Nouvelle Aquitaine
- Plateforme « Forêt gibier » de la région
 Grand-Est (DRAAF GE / FRC GE)
- Plateforme nationale forêt gibier de Fransylva et ses partenaires







Outils de suivi des dégâts existants au niveau national

<u>Observatoire territoires gibiers</u> de la Nouvelle Aquitaine:

- Développée en concertation entre les forestiers et les chasseurs
- Financée par DRAAF
- Hébergée par le GIP ATGERI

<u>Plateforme « forêt-gibier » de</u> la région Grand-Est

- Développée en concertation entre les forestiers et les chasseurs
- Financée par DRAAF Grand-Est + FRC Grand-Est
- Hébergée par l'IGN GE

Plateforme nationale forêt-gibier

- Développée et financée par Fransylva et d'autres partenaires uniquement forestiers (CNPF-ONF-CoFor-Experts-UCFF)
- Avec la participation de France Bois Forêt
- Hébergée par le GIP ATGERI
- Ne s'applique pas en Nouvelle Aquitaine et dans le Grand EST
- Flux de données entre l'observatoire NA et la plateforme

Objectifs de l'outil

- Avoir un outil élaborer de façon partagée entre forestiers et chasseurs
- Avoir une plateforme d'échanges et de partages des données
- Améliorer les connaissances
- Centraliser et partager les diagnostics notamment les dégâts
- Améliorer la prise en compte des dégâts forestiers et chercher des solutions.
- Identifier les zones pour prévenir ou réduire les problèmes des dégâts de cervidés.
- Répondre à l'article L113-2 du code forestier pour « établir en concertation avec les CDCFS,...le bilan des dégâts recensés au cours de l'année écoulée,...et établir un programme d'actions permettant de favoriser l'établissement d'un équilibre sylvocynégétique dans les zones les plus affectées,... ».

Objectifs de la présentation

- Informer de l'existence de l'outil, de son contenu et de ces fonctionnalités
- Faire en sorte que les acteurs locaux se l'approprient
- Eviter la multiplication des observatoires / en avoir un unique qui doit impliquer tous les acteurs (forestiers, chasseurs, administrations, organismes de recherche,...).
- Améliorer le contenu par l'apport de synthèse sur les niveaux et l'évolution des populations des cervidés, les zones de sensibilité de la forêt en fonction de l'âge et de la nature du peuplement.
- Rester le plus factuel possible et éviter les analyses et les interprétations.
- Ne pas tout miser dans l'observatoire
- Poursuivre et renforcer la concertation et les échanges locaux qui restent les plus pertinents.

Les données présents

Données concernant les dégâts de gibiers

Préparer les CDCFS et les commissions d'attributions de plans de chasse

Partager l'information avec l'ensemble des partenaires

Fiche de télé-signalements de dégâts de gibier commune à la NA

- Elaborer une carte régionale de zone à enjeux
 - Réaliser de bilan de dégâts à l'échelle départementale

Données concernant la localisation des peuplements sensibles

Argumenter les augmentations de plans de chasse Permettre aux chasseurs d'orienter leurs actions de chasse

Carte à venir sur l'observatoire de la somme des surfaces en renouvellement par commune via un accès restreint (compte d'utilisateur)

- Elaborer une convention de mise à disposition de données liées aux jeunes peuplements afin de les intégrer dans l'observatoire Données concernant les plans de chasse

(Attribution et Réalisation)

Partager les attributions et les réalisations de plans de chasse

Elaborer une convention de mise à disposition de données liées aux plans de chasse départementaux (attributions et réalisations)





Connecté en tant que : jgcodecco (Représentant des forestiers en commission) Déconnexion (--)

Mon compte Télé-signaler des dégâts de gibier Cartographie Synthèses Export de données Aide et Ressources

Observatoire Territoires - Gibiers

ล Télé-signaler

Synthèses



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET GESTION DES RISQUES

Connecté en tant que : jgcodecco (Représentant des forestiers en commission)

Déconnexion [+

Mon compte

Télé-signaler des dégâts de gibler

Cartographie

Synthèses

Export de données

Aide et Ressources

Observatoire Territoires Gibiers

Gestion des données

- · Consulter mes coordonnées
- · Consulter mes signalements
- Gérer mon/mes organisme(s) référent(s)

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET GESTION DES RISQUES

Connecté en tant que : jgcodecco (Représentant des forestiers en commission) Déconnexion [->

Accueil Mon compte Télé-signaler des dégâts de gibier Cartographie Synthèses Export de données Aide et Ressources

Observatoire Territoires Gibiers

Mes coordonnées

Nom: CODECCO

• Prénom : Jean-Guillaume

· Adresse:

· Code postal :

· Ville:

. Mail: jean-guillaume.codecco@agriculture.gouv.fr

• Tél.: 05 87 79 84 76

Demande de modification

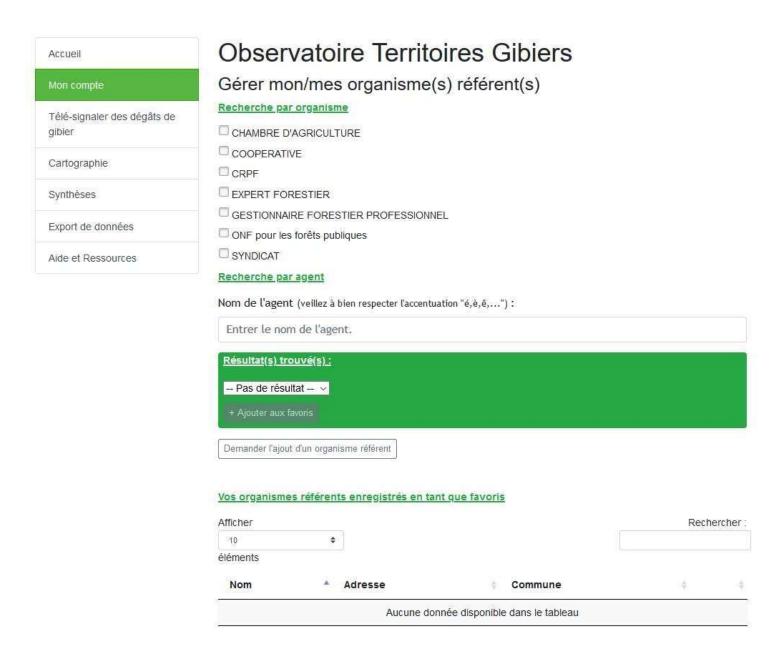
<< Retour



| Visualiser les signalements de dégâts de gibier sur la cartographie |
|---|
| Modèle de fiche de télésignalement à télécharger, puis complèter depuis votre ordinateur et à transmettre par mail à votre référent forêt (CRPF, Expert, ETF, Coopératives) qui pourra l'intégrer sur l'Observatoire. |
| ili Accès synthèses sur données de tèlésignalements |
| |
| Téléchargement de l'application mobile Google play |

→ Cliquer pour afficher la liste des contacts







Connecté en tant que : jgcodecco (Représentant des forestiers en commission) Déconnexion [>



Observatoire Territoires - Gibiers

| Visualiser les signa | lements de dégâts de gibier sur la cartographie |
|--|---|
| | télésignalement à télécharger, puis compléter depuis votre ordinateur et à transmettre nt forêt (CRPF, Expert, ETF, Coopératives) qui pourra l'intégrer sur l'Observatoire. |
| II Accès synthèses su | r données de télésignalements |
| ∠ Saisie télé-signalem | nents |
| Téléchargement de l'ap | oplication mobile Google play |

→ Cliquer pour afficher la liste des contacts

| 10 | * | | | | | | | | Re | ecnerci | ier |
|-------------------------------|------------------------|---------------------------------|------------|-------------|--------------------|--------------|------------------------------------|--------------------|--------------|---------|-----|
| éléments | | | | | | | | | | | |
| N°enregistrement _▼ | Date de + saisie | Date de relevé terrain | Référent ÷ | Organisme † | Propriétaire nom | Commune † | En attente de ‡ finalisation | Date de soumission | Estimation † | \$ | 9 |
| #E | | | | Aucune donr | née disponible dan | s le tableau | | | | | |

| Date du télésignalement* : | N° ENREGISTREMENT GIP : |
|----------------------------|---------------------------------------|
| IDENTIFIC | CATION DU DECLARANT |
| Propriétaire* : | Représenté par*: Nom de l'organisme*: |
| Adresse* : Code Postal* : | l'agent* : En tant que* : |
| Ville*: | Adresse*: |
| Tél.*: | Code Postal* : |
| Email: | Ville*: Tél*.: |

Email:

CARACTERISTIQUES DE LA (DES) PARCELLES

| Commune*: Lieu dit: Section et n°cadastral' Surface totale: Surface en reboiseme | | ha ha | |
|--|--------------|----------|----------|
| Détenteur du droit de chasse* : Nom du détenteur Chasse : Attributaire du plan de chasse* Propriété clôturée * : | Propriétaire | ▼ 1 | |
| Parcelle(s) ayant reç N°OSIRIS si dossier(| | | v |
| | | | |

CARACTERISTIQUES DU PEUPLEMENT

| Essence principale*: Essence(s) secondaire(s): Année d'installation*: Nombre de plants/ha | |
|---|--|
| Type de régénération* : Présence d'élément de diversification* : Si oui, en : Conservation Constitution Commentaires : | |
| Présence de protections*: Protection du peuplement Répulsif Gaines Piquets Arbres de fer Protection en plein Autres (Précisez) Taux de protection pour les protections individuelles | |
| Regarnis suite à un dégat de gibier En nombre de plants/ha Essence | |

INFORMATIONS SUR LES DEGATS

| Nature des dégâts*: Abroutissement Ecorçage Frottis Piétinement, arrachage Autres | Origine des dégâts* : Cerf Chevreuil Sangliers Indéterminé Autres | Estimation des dégâts*: Surface inventoriée ou parcourue*: ha Taux de dégâts*: <20% 20-60% >60% Taux précis de dégâts: % Répartition des dégâts*: concentré / diffus |
|--|--|---|
| Estimation de l'avenir du peuplement* : | * | |
| Dégâts constatés lors des années antérieures* : | - Si oui, depuis l'année | |
| Cette déclaration a fait l'objet d'une saisie* : av Visite conjointe Chasseur / Forestier : (jj-mm-aaaa Observations : | | icien habilité. |

Protocoles d'estimation du taux de dégâts

(*données issues du document fonctionnement plateforme et estimation dégâts présent sur la plateforme nationale)

- Fiches issues du Guides équilibre forêt gibier -> P. BROSSIER et J. PALLU
- 10 grappes de 10 -> Protocole du département santé des forêts
- Guide pratique d'évaluation des dégâts en milieu forestier -> INRAe (Octobre 2009, Pierre HAMARD et Philippe BALLON)

Protocoles d'estimation du taux de dégâts*

(*information issue du document fonctionnement plateforme et estimation dégâts présent sur la plateforme nationale)

- Guides équilibre forêt gibier -> P. BROSSIER et J. PALLU
- 10 grappes de 10 -> Protocole du département santé des forêts
- Guide pratique d'évaluation des dégâts en milieu forestier -> INRAe (Octobre 2009, Pierre HAMARD et Philippe BALLON)

Guides équilibre forêt gibier P. BROSSIER et J. PALLU

COMMENT REMPLIR LA FICHE D'INVENTAIRE SIMPLIFIE DE DEGATS DU GRAND GIBIER SUR UNE PARCELLE EN PLANTATION FORESTIERE MONO SPECIFIQUE

(Périodes les plus favorables à la réalisation des inventaires : mars avril (résineux) et septembre octobre (feuillus)

Dans un premier temps :

L'opérateur renseigne toutes les données concernant la parcelle à inventorier

Dans un deuxième temps :

- Il détermine le taux de sondage qui dépend d'une part de la superficie de la plantation, d'autre part de la densité initiale d'installation Se reporter au tableau et indiquer le taux retenu.
 - Exemple 1 : une peupleraie de 2 hectares aura un taux de sondage de 1/2, soit une ligne sur deux.

 Exemple 2 : une plantation de douglas de 2 hectares réalisée à 1100 tiges à l'hectare aura un taux de sondage de 1/6, soit une ligne
- Il indique le côté de la parcelle du début de l'inventaire (exemple : nord, ouest, chemin, rivière etc.) Cette indication a pour but de permettre une éventuelle contre-expertise des dégâts signalés.

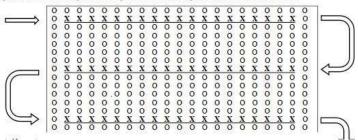
Dans un troisième temps :

L'opérateur veille à éliminer systématiquement les lignes de lisière ainsi que le premier et le dernier plant sur la ligne car ils concentrent souvent les attaques des animaux.

Exemple 1 : peupleraie sondée au 1/2 : on commence l'inventaire à la 2 ème ligne. Seront donc examinées les lignes 2, 4, 6, 8, 10...

Exemple 2 : plantation de douglas sondée au 1/6 ; on commence l'inventaire à la 2 inventaire du côté de la parcelle d'où l'on est parti. Seront donc examinées les lignes 2, 8, 14, 20...

Suivant le croquis ci-dessous : uniquement les plants matérialisés par la lettre X seront contrôlés



Dans un quatrième temps :



Il procède au sondage selon le taux retenu en commençant par exemple à la deuxième ligne. Pour répondre à un besoin de grande précision, le taux de sondage peut être amélioré, (à préciser) et les différents points de sondage cartographiés.

Sur chaque ligne sondée, il note:

- Le nombre de plants morts naturellement ou absents (mortalité ou absence extra cynégétique);
- Le nombre de plants abroutis, c'est-à-dire ceux dont la pousse terminale a été endommagée par les cervidés;
- Le nombre de plants frottés (v compris les cassés) :
- Le nombre de plants écorcés, l'écorce a été consommée (il y a des marques des incisives, dégât spécifique aux cerfs de tout sexe, à ne pas confondre avec les frottis où l'écorce est en lambeaux mais non mangée);
- Le nombre de plants arrachés. Les plants arrachés sont l'œuvre des sangliers ;
- Le nombre de plants victime d'autres dégâts (hylobe,gel, débrousailleuse...);
- Le nombre de plants indemnes :
- Le nombre de plants contrôlés vivants est égale au nombre de plants abroutis+frottés+écorcés+arrachés+victimes d'autres dégâts+indemnes.

A noter qu'un plant abrouti et frotté n'est comptabilisé qu'une seule fois au titre des frottés.

Dans un cinquième temps :

A l'issue des relevés, l'opérateur calcule les taux de dégâts selon les formules figurant en bas du recto de l'imprimé et il note la répartition des dégâts. Les plants morts ou absents ne doivent pas être pris en compte dans le calcul des dégâts.

Dans un sixième temps :

Il renseigne sur les lignes dédiées aux observations différents éléments, comme par exemple : la présence de protections ou de répulsif, le mode de dégagement, l'entretien de la parcelle (présence de chablis), l'équilibre sylvicole, les aménagements forestiers mis en place, la végétation d'accompagnement, le risque lié à la surface de la parcelle, la répétition des dégâts causés, les espèces à l'origine des dégâts, l'organisation de la chasse, les prélèvements et leurs équilibres (si connus), les indices de présence du gibier, le dérangement (randonneurs, vététistes) etc.

Lien internet: https://bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr/nos-actions/environnement-biodiversite-et-paysages/forets-et-chasse

10 grappes de 10 : Protocole du département santé des forêts*

(*illustrations issues du document fonctionnement plateforme et estimation dégâts présent sur la plateforme nationale)

3.2 10 grappes de 10 (d'après DSF)

Le protocole standardisé d'observation est utilisé par le Département Santé des Forêts pour évaluer localement de façon précise l'abondance ou l'importance des dégâts liés à un problème. L'observation est faite sur 100 tiges réparties en 10 grappes dans le peuplement.

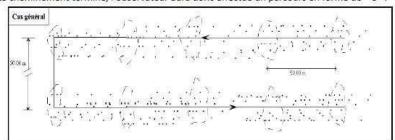
Le cheminement :

Le point de départ est un arbre sur lequel le problème est dûment identifié.

Les observations suivantes sont réalisées le long d'un cheminement composé de deux virées de 200 mètres de long chacune, à partir desquelles ces observations sont effectuées.

Les deux virées sont elles-mêmes distantes, en règle générale, de 50 mètres entre elles.

Le cheminement terminé, l'observateur aura donc effectué un parcours en forme de "U",



À chaque point d'arrêt, l'observation porte sur une grappe de 10 arbres contigus, étirée perpendiculairement et de part et d'autre du sens de progression pour mieux explorer le peuplement.

La progression doit se faire selon le gradient supposé être le sens selon lequel le problème a le plus de chances de varier.

Selon la densité du peuplement, il convient d'adapter le dispositif de la façon suivante :

| Densité du peuplement | Caractéristiques des grappes | Nombre d'unités observées | Nombre de tiges échantillonnées |
|--------------------------|---------------------------------|------------------------------|------------------------------------|
| d > 50 000 t/ha | grappes de 10 m² | 10 x 10 m ² | 10 x 10 tiges contiguês |
| 5 000 < d < 50 000 t/ha | grappes de 100 m² | 10 x 100 m ² | 10 x 10 tiges contiguës |
| 200 < d < 5 000 t/ha | grappes de 10 arbres | 100 arbres | 100 arbres |
| d ≤ 200 t/ha | pas de grappes | 50 arbres | 50 arbres |

Tableau détaillé de notation des grappes de plants :

L'observateur indique les causes identifiées (voir exemples ci-dessous en italique) :

| | | Problème : | écorçage cerf | Problème : | frattis-casse | Problème : | autre que gibier | Problème | |
|--------|----------|------------|---------------|------------|---------------|------------|------------------|----------|-------|
| Grappe | Indemnes | Atteints | Morts | Atteints | Morts | Atteints | Morts | Atteints | Morts |
| 1 | | | | | | | | | |
| 2 | | | | | | | | | - 70 |
| 3 | | | 1 | | | | | | |
| 4 | 1 | 1 | 1 | T . | | | | | |
| 5 | | | | | 3 8 | | | | |
| 6 | | | 1 | | 1. | | | | |
| 7 | 1 | | 1 | | | | | | I), |
| 8 9 | | 1 | | 1 | 4 | | 1 | | 1 |
| 9 | | | | | | | | | 700 |
| 10 | | | | | | | | | |
| TOTAL | | | | | | | | | |

Guide pratique d'évaluation des dégâts en milieu forestier -> INRAe *

(*illustration issue du document fonctionnement plateforme et estimation dégâts présent sur la plateforme nationale)

3.3 INRAe (Guide pratique d'évaluation des dégâts en milieu forestier, Octobre 2009, Jean-Pierre HAMARD et Philippe BALLON)

Le guide proposé concerne exclusivement le diagnostic sylvicole des peuplements traités en futaie régulière, que leur régénération soit obtenue par plantation ou par voie naturelle, et peut, dans certains cas, servir également au diagnostic de la futaie irrégulière.

Télécharger le guide et les fichiers associés : https://agriculture.gouv.fr/equillbre-foret-gibier-guide-pratique-devaluation-des-degats-en-milieu-forestier

Chacun des protocoles comporte une notice décrivant le protocole d'observation, une fiche signalétique de l'unité d'inventaire, un fichier « utilitaire » et des exemples de saisie et de résultat :

- Le protocole « Abroutissement » dans les plantations,
- Le protocole « Abroutissement » dans les régénérations naturelles constituées d'une essence « objectif » prédominante,
- Le protocole « Abroutissement » dans les semis en ligne de pin maritime,
- Le protocole « Écorçage » (peupleraies exclues),
- Le protocole « Écorçage » des plantations de peuplier.



ABROUTISSEMENT DE SEMIS OU PLANTS

CERVIDES

Description: Consommation des jeunes pousses, bourgeons, feuilles. Dégâts ponctuels ou répétés d'années en années.

Conséquences: Perte de dominance apicale des semis et plants ; Ralentissement de croissance ; Insuffisance du nombre de tiges d'avenir ; Voire disparition de l'essence la plus appétente.



FROTTIS OU CASSE

CERVIDES MALES

Description: Marquage territorial;

Frayure (fin de croissance des bois, chute des velours).

Conséquences : Perte économique de l'arbre par dessèchement d'une partie de la tige ; Mortalité par cassure de la tige.

Les différents types de dégâts



ÉCORÇAGE DES JEUNES ARBRES

CERVIDES

Description : Consommation de l'écorce de jeunes arbres ou d'arbres à l'écorce lisse.

Conséquences : Mauvaise cicatrisation impliquant la pourriture du bois.



BOUTIS ET VERMILLIS (RECHERCHE DE VERS)

SANGLIERS

Description: Arrachage des plants; Consommation, mise à nue des racines.

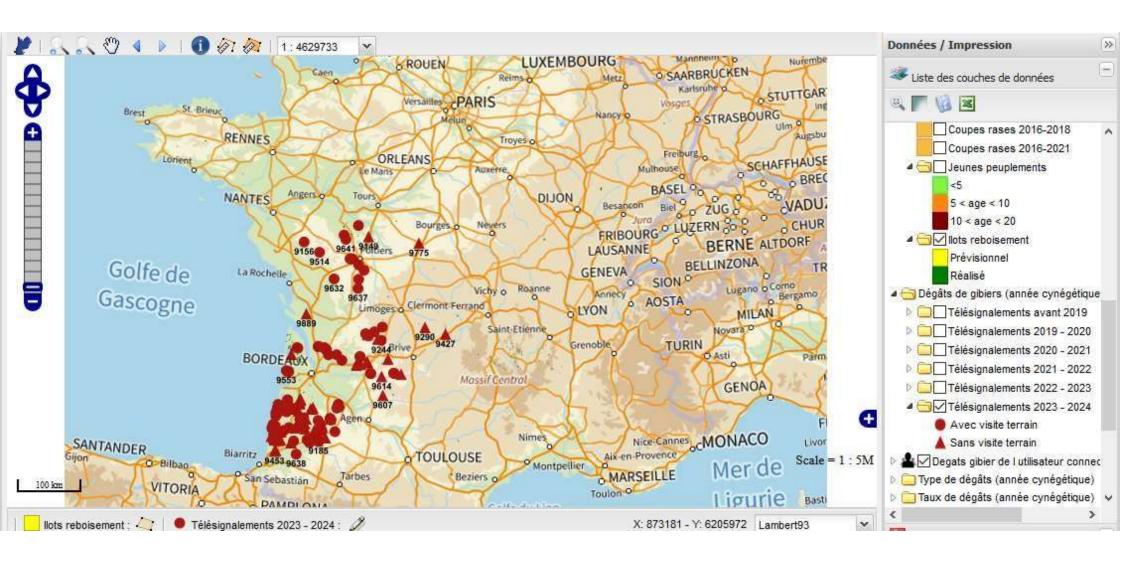
Conséquences : Mortalité, absence de plants sur une partie de la parcelle ; Ralentissement de croissance.

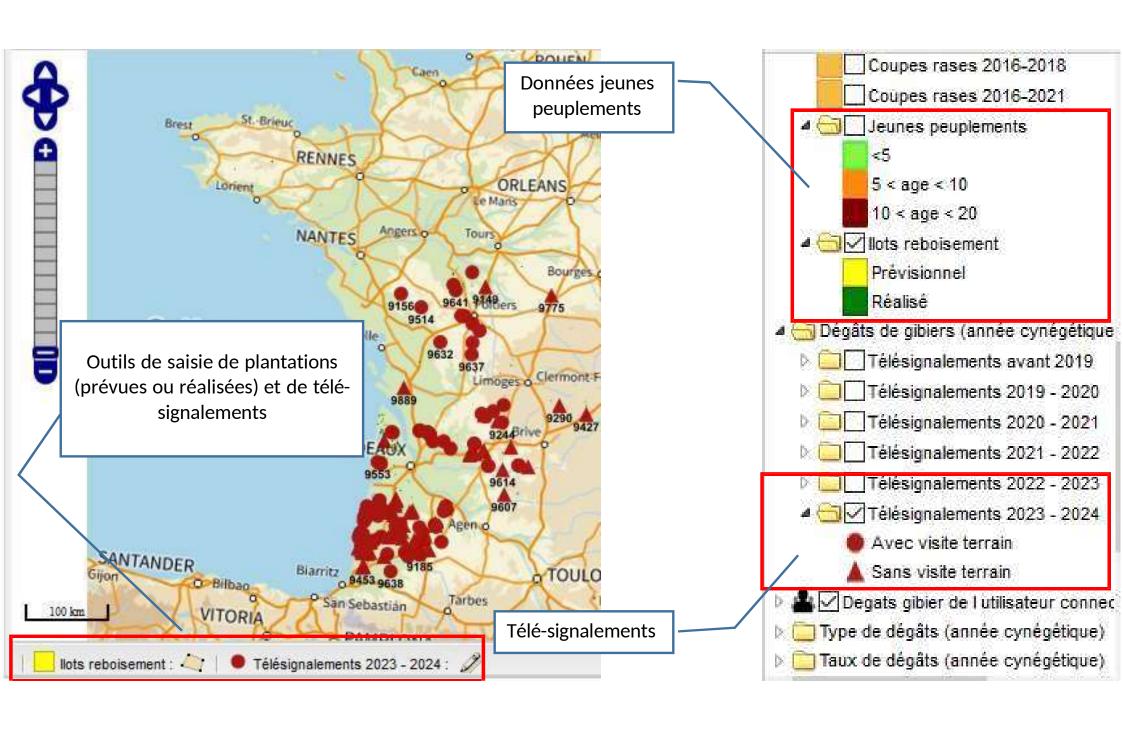
Connecté en tant que : jgcodecco (Représentant des forestiers en commission) Déconnexion [>

Accueil Mon compte Télé-signaler des dégâts de gibier Cartographie Synthèses Export de données Aide et Ressources

Observatoire Territoires - Gibiers

Cartographie des données de l'Observatoire Territoires-Gibiers





Exemple de valorisation des télé-signalements

Madame, Monsieur le Responsable du territoire de chasse,

Dans le cadre de l'observatoire Territoire Gibier destiné à partager les informations entre les chasseurs et les sylviculteurs, un ou plusieurs télé-signalements de dégâts de cervidés ont été signalés sur votre commune au cours de la saison 2023/2024.

Pour visualiser la zone, il vous suffit de cliquer sur le lien ci-après puis de zoomer ou dézoomer pour trouver votre commune :

https://sig.cartogip.fr

/gibier_consult?extent=BOX(395021.42723144%206455767.3077504,397021.42723144%206457767.3077504)

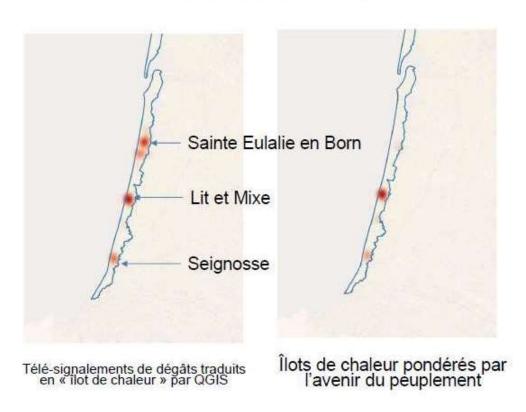
Si vous détenez le droit de chasse ou de chasser dans et autour de la zone de télé-signalement, nous vous remercions de prendre en considération ce mail en réalisant par exemple une partie de votre plan de chasse dans le secteur en question.

Merci d'avance pour les suites que vous pouvez ou comptez donner afin de maintenir les équilibres sylvocynégétiques et d'entretenir de bonnes relations avec les propriétaires forestiers.

Cordialement.

La FDC33

Exemples de valorisation des télé-signalements Proposition de réalisation de cartes



Nécessitant une co-construction départementale

Accueil

Mon compte

Télé-signaler des dégâts de gibier

Cartographie

Synthèses

Export de données

Aide et Ressources

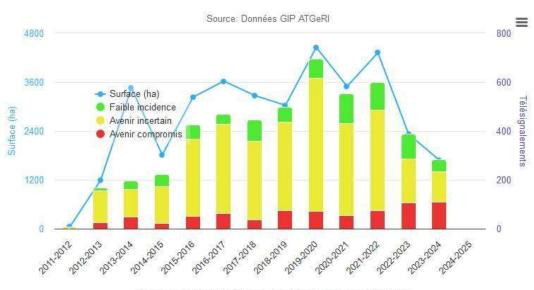
Observatoire Territoires - Gibiers

Synthèses

- TELESIGNALEMENTS DEGATS DE GIBIER
 - Nombre surface / an
- DONNEES CYNEGETIQUE
 - Plans de chasse
- DONNEES JEUNES PEUPLEMENTS
 - o Répartition par année et par essence

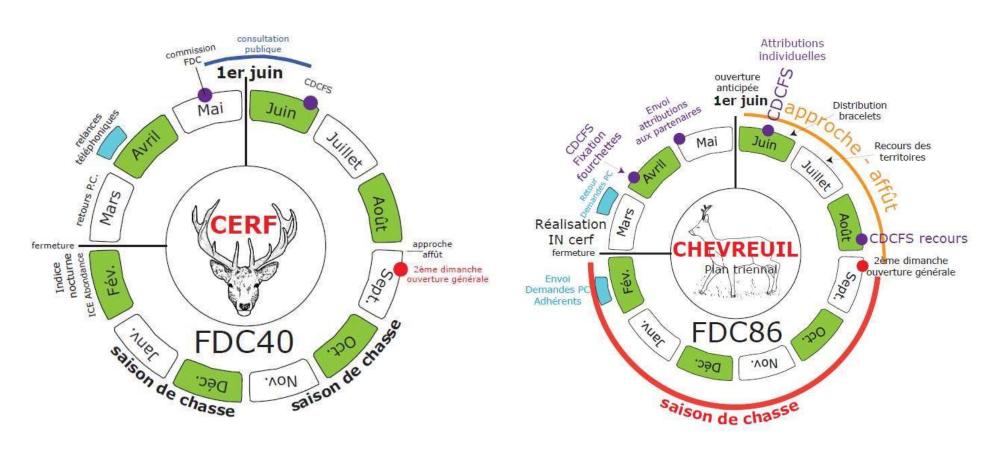
| Année | Nombre de télésignalements | Surface inventoriée (ha) |
|---------------------|----------------------------|--------------------------|
| TOTAL | 4 979 | 35 959 |
| avant 2014 (inclus) | 595 | 6 511 |
| 2015-2016 | 427 | 3 231 |
| 2016-2017 | 470 | 3 626 |
| 2017-2018 | 447 | 3 272 |
| 2018-2019 | 500 | 3 031 |
| 2019-2020 | 697 | 4 455 |
| 2020-2021 | 553 | 3 496 |
| 2021-2022 | 598 | 4 322 |
| 2022-2023 | 385 | 2 321 |
| 2023-2024 | 304 | 1 681 244 |
| 2024-2025 | 0 | 0 |

Statistiques NOUVELLE-AQUITAINE



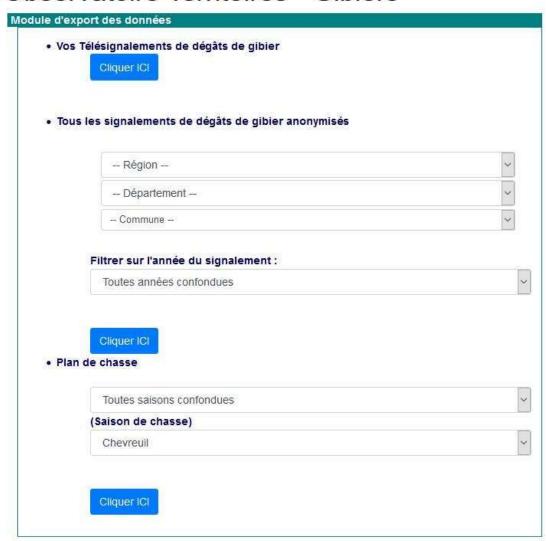
- Ouverture de l'outil à la Nouvelle Aquitaine en 2015 | Le 25/03/2024

Frises chronologiques d'élaboration d'un plan de chasse

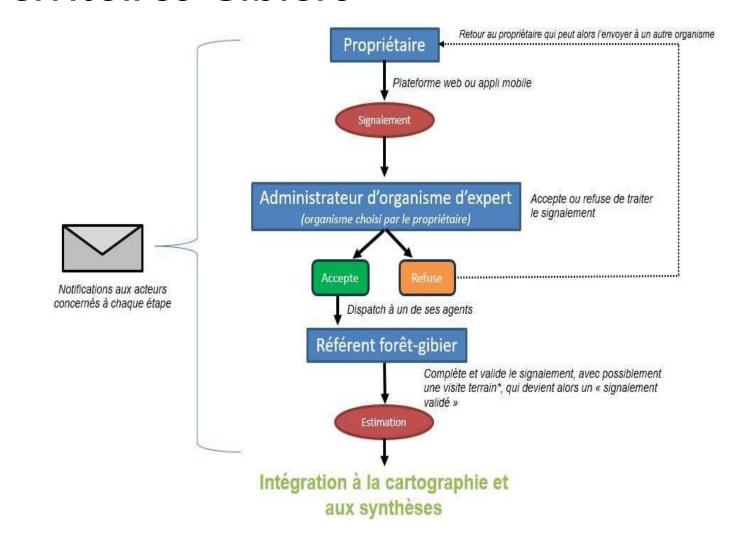


^{*} Schémas réalisés par P. Mourguiart - FRC NA





- Nouveau module de présaisie d'un télésignalement par le propriétaire mis en place depuis l'automne 2023
- Validation du télésignalement par un référent
- Différenciation des signalements avec visite de terrain et sans visite de terrain à partir de pictogrammes



Démonstration

Merci pour votre attention!

Des questions?

- Coordonnées:
 - DRAAF Nouvelle Aquitaine
 - Jean Guillaume CODECCO: chargé de mission équilibre sylvo-cynégétique
 - jean-guillaume.codecco@agriculture.gouv.fr
 - 05 87 79 84 76 / 07 60 97 35 74
 - GIP ATGeRi
 - Guillaume LEQUEUX : gestionnaire de l'application